

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 18
Conseillers présents : 13
Nombre de pouvoirs : 4
Affiché le 29 février 2024

Conseil municipal du 27 FEVRIER 2024

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, M. DIEMER Steve, Mme ERNE-HEINTZ Valentine, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. KRENCKER Julien M. GASS Charles, Mme GROSJEAN Michelle, M. LUX Pierre, Mme MERCK Martine, M. REYMUND Antoine, M. URBAN Jean-Marc.

Absents : Mme BAUER Carine qui donne pouvoir à M. BOHR Freddy, M. MARTINI Matthieu qui donne pouvoir à M. LUX Pierre, Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à Mme ERNE-HEINTZ Valentine, Mme ZEISSLOFF Patricia qui donne pouvoir à M. DIEMER Steve, , Mme JOST Anne

Secrétaire de séance : M. URBAN Jean-Marc

1. OBJET : PARTENARIAT AU TITRE DU DISPOSITIF DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DE L'HABITAT PATRIMONIAL

Vu la délibération de la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland en date du 1^{er} juillet 2019 concernant la convention-cadre de partenariat avec le conseil départemental qui précise que lorsqu'une aide départementale est accordée au titre des travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial respectueux de l'identité architecturale du territoire, une aide complémentaire est accordée par la communauté de communes (23,33% sur la base du taux modulé à ce jour), le montant de cette aide étant à partager à part égale entre la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland et la commune de résidence du demandeur.

Vu le dossier déposé par M. SCHOTT Jean-Pierre 3 rue de l'Herbe et la subvention de 5000 € qui leur a été accordée par la collectivité européenne d'Alsace,

Vu le montant de 1166,50 € qui représente le complément de subvention restant à verser par la communauté de communes et la commune à parts égales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ACCORDER une subvention de 583,25 € pour les travaux réalisés par M. Jean-Pierre SCHOTT au 3 rue de l'Herbe à Berstett.

APPROUVE À L'UNANIMITE

Pour Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



Le secrétaire de séance

Jean-Marc URBAN

Accusé de réception en préfecture
067-216700340-20240227-2024270201-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception en préfecture : 29/02/2024